

## **Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Union Sportive de la Blanche Mercredi 21 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept et le mercredi vingt un juin à dix-huit heures quarante-cinq, les administrateurs de l'Association Union Sportive de la Blanche se sont réunis en Conseil d'Administration dans la salle sous la mairie à Seyne-les-Alpes.

Le Conseil d'Administration est présidé par M. Gilbert Mathieu en qualité de Président et Mme Dominique Colombani en est nommée Secrétaire.

Les membres présents sont : Jacques Blondelle, Jean-Claude Mathieu, Stéphanie Avide, Jean-Pierre Guieu, Christophe Cuhe, Philippe Chauvin, Caroline Chevron, Jean-Noël Tron, Sophie Richaud, Mireille Savornin et Gilbert Mathieu. Les membres représentés ou excusés sont : Patrick Laurent, Corinne Labeille, Adrian Gouy, François Bouyala, Xavier Héritier et André Collomb soit un total de 17 administrateurs présents ou représentés. Sont présents mais non membres du CA : François De Mecquenem, Dominique Colombani. Sont absents et non excusés Bernard Pastre (président de l'activité pétanque et jeu provençal), Kévin Rougon (président de l'activité foot), Gerard Michel (président de l'activité hockey), Jean-Paul Pilli (président de l'activité full-contact)

Plus du tiers des administrateurs étant présents ou représentés, le Président déclare que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Manifestations printemps/été
- Point sur le Fanget
- Point sur les finances
- Questions diverses

Le président remercie la présence des membres puis ouvre la séance.

Gilbert Mathieu demande s'il y a des oppositions au vote à main levée pour ce conseil d'administration.

Vote : **Le conseil d'administration a accepté de délibérer à main levée à l'unanimité.**



**Blanche Bès Serre-Ponçon**

## **Première résolution : Manifestations printemps/ été**

**4 juin** : Fête du basket USB BASKET

La fête s'est bien déroulée avec un nouveau format, tournoi à la mêlée, le club est très satisfait.

**11 juin** : 3ème Trial de la Blanche USB MOTO

Beau succès avec 103 pilotes soit 40% de plus que la précédente édition. La balade organisée la veille a attiré plus de monde pour la course. Une réunion de débriefing aura lieu le 8 juillet. La balade était un peu trop longue cette année, un nouveau parcours est donc envisagé (départ à Seyne, le Grand-Puy, le Vernet, Cabane des Mulets, le Fau, arrivée à Seyne).

La FFM cherche un terrain pour le championnat de France : la station de Pra-Loup est pressentie avec une organisation de l'USB MOTO. Gilbert Mathieu précise que cette intervention doit être financée par la Vallée de l'Ubaye car Pra-Loup n'est pas sur le territoire de nos financeurs et que ceux-ci ne comprendraient pas que leur subvention soit utilisée pour monter une épreuve ailleurs.

En attendant, la prochaine édition du Trial de la Blanche sera programmée le 2<sup>ème</sup> week-end de juin 2018.

**17 juin** : Tournoi de foot Challenge Pitou USB FOOT

Malgré quelques anicroches, le tournoi s'est bien passé. La buvette tenue par l'USB SKI a fait une bonne recette. L'USB s'est pourvue d'une tireuse à bière qui fonctionne avec des futs jetables (environ 2€ le litre), donc un meilleur bénéfice sur les ventes. Elle est à disposition des sections pour leurs manifestations.

**18 juin** : Effort Vauban

73 coureurs cette année ce qui est peu. Une réunion de débriefing est prévue. Plusieurs formules ont déjà été testées pour cette course (le samedi, au clair de lune, sur 10km, sur 2 parcours), il ne reste plus qu'à réfléchir à modifier la date.

**21 juin** : Triathlon USB MARSOUIN CLUB ET USBICYCLETTE

Malgré l'orage, la manifestation a bien eu lieu. Le VTT a été remplacé par des jeux aquatiques. L'après-midi s'est terminé par la remise de médailles autour d'un gouter.

**24 et 25 juin** : Bol d'OR USB BOULES

42 équipes sont attendues ce week end dans le village de Seyne les Alpes.

**2 Juillet** : Sortie rafting de la section MARSOUIN CLUB organisée dans le cadre du PEL, inscriptions avant le 24 juin auprès du bureau de l'USB ou du maitre-nageur Yannick

**9 juillet** : Ran'Dormillouse, vous trouverez tout le programme sur notre site : <http://www.usbseyne.com/usb-seyne/manifestations/ran-dormillouse>

Jacques nous informe qu'il a reçu un appel de Madame le Maire du Lauzet-Ubaye qui s'étonnait de ne pas avoir été conviée à la réunion de préparation de cette manifestation, invitation qui a pourtant été envoyée par courrier et par mail. Jacques le lui a précisé, Mme Pignatel s'est justifiée en mentionnant une absence prolongée de la secrétaire. Sur un ton plus serein elle a donc annoncé qu'elle participerait à la Ran'Dormillouse, une invitation personnelle lui sera adressée.

Un club de VTT des Mées avait également pris contact avec Jacques pour participer à cette journée, mais l'an dernier la piste n'avait pas été entretenue et c'était vraiment dangereux pour les vélos. Gilbert, après en avoir parlé avec les élus, a sollicité l'ONF, nous attendons la réponse pour savoir si les sentiers seront praticables ou non cette année.

**19 juillet** : Challenge de course d'orientation 04/05 à Chabanon USB THALWEG04

**13 août** : Trail de Dormillouse

Nous recherchons dès à présent des bénévoles pour nous aider sur l'épreuve. Merci de diffuser le message autour de vous.

**2 septembre** : Forum des Associations.

Le forum était organisé jusqu'à présent en partenariat avec la CCPS. Celle-ci n'existant plus, comment organiser le forum ? Plusieurs possibilités :

- 1) L'USB organise avec toutes les associations comme cela était fait jusqu'à maintenant.
- 2) On laisse tomber le forum
- 3) Organisation avec seulement les sections de l'USB et les grosses associations prêtes à venir nous aider.



## **Blanche Bès Serre-Ponçon**

Pour continuer à tourner sur les différentes communes, la manifestation se déroulerait cette année à Barles. La buvette serait donc tenue par le comité des fêtes local. La commune met à notre disposition les tables et les chaises.

Il faudrait établir un budget prévisionnel et voir quelles associations pourraient collaborer avec l'USB et apporter une participation humaine et financière

10 septembre : Endurance TT USB MOTO au Fau. 60 préinscrits. Il y a un petit problème sur le circuit mais qui devrait se résoudre rapidement.

16 et 17 septembre : Raid de la Blanche USB THALWEG04 à Selonnet.

17 septembre : DH Kid's USB VTT à Montclar.

### **Deuxième résolution : Point sur Le Fanget**

Lors du dernier CA, nous avons annoncé qu'un RDV avait été pris avec les élus afin d'évoquer une éventuelle mise à disposition du site pour la saison estivale. Nous avons donc un accord verbal. Quelques temps après, Brigitte Hermellin téléphone en demandant que l'USB rende les clés de l'appartement du Fanget. Alerté, Francis Hermitte nous confirme la mise à disposition, nous gardons donc les clés. Le site ouvre comme prévu et là, appel de l'agglomération car nous n'avons pas de convention et que l'ouverture s'est faite dans « l'illégalité ». Michel Simon s'en mêle et téléphone au sujet de la convention. Il demande à avoir la convention établie l'hiver dernier et la transmet à Bernard Teyssier. Au cours d'une conversation téléphonique avec Mme Faroux, Gilbert précise que nous sommes prêts à rendre les clés mais qu'il ne sera ensuite plus question de nous relancer si personne ne se manifeste pour assurer le fonctionnement du site de pleine nature. Le cas échéant, l'agglomération aurait donc à expliquer aux professionnels du tourisme et aux acteurs économiques du Pays de Seyne pourquoi le site est fermé alors qu'une association proposait de le faire fonctionner gracieusement. Suite à la réunion du mercredi 21 juin concernant le gymnase, à laquelle assistait Mme Faroux, Jean-Pierre Guieu profitait de l'occasion pour lui parler du Fanget : il est trop tard pour établir une convention car il faut d'abord une délibération, et le prochain conseil communautaire n'aura lieu que le 30 août. Une convention d'usage est toutefois possible pour ne pas rester dans l'illégalité. Mme Faroux transmettra la demande au service patrimoine et foncier de l'agglomération. Pour les travaux (problèmes d'électricité, cuisine, etc.), une visite de contrôle doit être effectuée par l'agglomération. Jean-Pierre fait remarquer que ces problèmes ont été signalés tout l'hiver. Francis précise que le site du Fanget fait partie des sites touristiques et restera de la compétence de l'agglomération. Il précise que l'USB devrait en assurer la gestion l'hiver prochain et même pour plusieurs saisons. Des animations ont été proposées par Michel Simon (tir à l'arc, course d'orientation, vtt électrique) mais pour l'instant rien n'est encore en place. Le site sera donc ouvert cet été avec buvette et restauration, l'organisation de soirées est envisagée.

### **Troisième résolution : Point sur les finances**

A ce jour, aucune subvention n'a été versée. A priori une partie des sommes dues par l'agglomération a été mandatée. A suivre.

### **Quatrième résolution : Questions diverses**

Gymnase : une réunion concernant le gymnase s'est tenue mercredi 21 juin à 13h30 au pôle de proximité de l'Arénas en présence de Marie-Emmanuelle Faroux, chargée des bâtiments de l'agglomération, Francis Hermitte, Pascale Di Malta, Gilles Schwab, Sébastien Esclapez, Jean-Pierre Guieu, Dominique Colombani et une représentante du département. La réception des travaux est prévue pour la fin septembre/début octobre, suivie de la commission de sécurité. Francis Hermitte explique que l'utilisation du gymnase sera 70% collège, 20% associations, 10% sportifs (équipes pouvant venir faire des stages d'oxygénation, attrait sportif et touristique).



## **Blanche Bès Serre-Ponçon**

Le gymnase sera uniquement réservé à un usage sportif, pas de théâtre, réception ou autre manifestation.

Pour 2017 le gymnase est à l'agglo, après aucune certitude, agglo, commune ou département.

Pour le côté technique :

Le traçage des lignes au sol est OK.

Des cages de hand repliables, voire si possible amovibles, sont demandées par Gilles Schwab.

Pas de paniers de basket latéraux, possibilité de récupérer ceux de la maison des jeunes, voir pour les fixations.

Badminton : 7 terrains

Tennis : 1 court

Ping-Pong : tables en commun avec le collège

Foot et rugby en salle : uniquement avec des ballons et chaussures adaptés.

Petite salle-dojo : pour full-contact, GV, Aïkido, Yoga (rideaux non retenus donc vue de l'extérieur).

Caroline Chevron soulève un problème, cette salle devrait être dotée de miroirs et de barres pour la danse, ce qui n'est pas compatibles avec la pratique des arts martiaux (sécurité). Se renseigner auprès de l'agglo pour voir quels sont les équipements de cette salle.

L'accès se fera uniquement en chaussures de sport propres (pas de chaussures extérieures).

Rangement : 1 local collège (avec des bacs de rangements), 1 local USB avec box séparés pour les sections.

### **FOURNIR AU PLUS TOT LES BESOINS DE CHAQUE SECTION POUR LE RANGEMENT**

Mur D'escalade : Problème à la construction donc perte de hauteur de 2m40 et décalage du mur de 25 cm.

Mur non prévu pour les enfants et les débutants.

Tapis de réception non retenus, s'ils ne sont pas obligatoires dans le cas des murs d'escalade en moulinette, en revanche ils le sont pour une escalade en tête (ce qui va être le cas ici).

Peinture antidérapante non retenue.

Comment résoudre le problème sur les erreurs de constructions commises ?

Section escalade en création, réunion à prévoir.

Problèmes des clés : tout le monde a les clés de la maison des jeunes, ne pas reproduire la même erreur. Des clés magnétiques sont proposées mais le cout est élevé car il faut un logiciel pour les programmer (possibilité d'achat par l'agglo qui pourrait utiliser le logiciel pour toutes les autres clés des bâtiments de leur compétence). Les clés seront remises uniquement aux personnes occupant le gymnase (présidents de chaque section par exemple)

Entretien et ménage : qui, combien de personnes, quel matériel pour le sol ?? Aucune réponse pour l'instant.

Sécurité : pas de gardien prévu (question de financement). Mais il faut que l'USB nomme des observateurs bénévoles qui vérifieraient et signaleraient tout problème.

Il faudra fournir une liste de personnes chargées de la sécurité du gymnase et nommer un responsable. Alors pas de gardien mais l'agglo suggère qu'une personne soit sur place pour ouvrir et fermer le gymnase. Sébastien Esclapez répond à Mme Faroux que nous sommes tous des bénévoles et personne n'est sur place donc il faut vraiment envisager la possibilité d'avoir un gardien.

Une convention devra être signée entre l'agglo et les associations avec état des lieux, remise des clés.

Maison des Jeunes : l'actuel gymnase devrait être destiné aux festivités. L'USB et le comité des fêtes ont proposé à la mairie de créer un local fermé par des volets devant le hall de la salle du rez-de-chaussée pouvant contenir comptoir, évier, frigo, etc. Lors des manifestations il suffirait d'ouvrir les volets et tout serait déjà en place. L'USB et le comité des fêtes pourraient se charger des travaux si la commune finance les matériaux.



## **Blanche Bès Serre-Ponçon**

Formation PSC1 : la formation sera organisée à l'automne. Le cout est de 70€ pour les non-licenciés, 30€ pour les licenciés (licences 33€ adulte, 30€ jeunes, 20€ enfants) par la FSGT et de 60€ par les pompiers. Il faut un minimum de 10 candidats. Diffusez dès à présent l'info auprès de vos adhérents, inscriptions au bureau de l'USB.

Dossiers de subventions : pour la région les demandes de subventions pour 2018 devront être envoyées impérativement AVANT LE 31 OCTOBRE 2017.

Assemblées générales : toutes les AG devront donc être effectuées avant le 30 SEPTEMBRE 2017.

Logo : sur les affiches des manifestations devront figurer les logos des sponsors principaux, Crédit Agricole, Intermarché et cabinet Ailhaud (ci-joints).

Liste d'adhérents : les sections doivent envoyer la liste de leurs membres au bureau de l'USB afin de mettre à jour la base de données (tableau en pièce jointe).

Cahier de présence : pour les activités comptant des mineurs il faut tenir à jour un cahier de présence (ou d'absence).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le mercredi 21 juin 2017, signé par le Président et la Secrétaire.

Le Président, Gilbert MATHIEU

La Secrétaire de séance, Dominique Colombani